

Commune de POLLIONNAY

date de dépôt : 25/01/2024
date d'affichage en mairie : 26/01/2024
demandeur : Monsieur BEAUQUIS Christophe
pour : Piscine + local technique
adresse terrain : 192 Montée des Pins
69290 POLLIONNAY

ARRÊTÉ 2024/41
**de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de POLLIONNAY**

Le maire de POLLIONNAY ,

Vu la déclaration préalable présentée le 25/01/2024 par Monsieur BEAUQUIS Christophe demeurant 192 Montée des Pins - 69290 POLLIONNAY ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la construction d'une piscine et d'un local technique ;
- sur un terrain situé 192 Montée des Pins - 69290 POLLIONNAY ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune approuvé le 09/05/2016, modifié le 15/05/2017 et le 7/07/2020 ; mis en révision le 15/06/2021 ;

Vu les pièces complémentaires reçues le 21/02/2024 ;

Considérant l'avis favorable avec prescription du SIAHVY en date du 26/02/2024 ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Les prescriptions relatives à la vidange des eaux de la piscine telles que mentionnées dans l'avis du SIAHVY joint au présent arrêté devront être respectées :

- ✓ Le projet doit être en cohérence avec les dispositifs d'assainissement non collectif afin de ne pas altérer le bon fonctionnement de ces derniers.
- ✓ Les eaux de vidange seront évacuées dans le puits perdu mentionné dans le formulaire.

Fait à POLLIONNAY,

Le - 5 MARS 2024

Le maire,

Philippe TISSOT



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.